

Voeu concernant le site de maintenance et de remisage du tramway Antony-Clamart

Le projet de tramway entre Antony et Clamart est actuellement en cours d'étude. Un point essentiel mis en évidence lors des réunions de l'enquête préalable concerne l'implantation du site de maintenance et de remisage (SMR) des tramways.

Deux options sont retenues par le syndicat des transports d'Île-de-France compte tenu de leur surface suffisante et de leur proximité de la future ligne, l'une sur la zone d'activité Novéos du Plessis-Robinson, l'autre près du carrefour du 11 novembre 1918 à Chatenay-Malabry impliquant la suppression de 3 hectares de forêts appartenant à l'Office Nationale des Forêts

- Considérant le fait que choisir la parcelle de l'ONF pour le site de remisage se traduirait, y compris avec un achat compensatoire voisin, par la disparition de 3 hectares de forêts en proche couronne parisienne,
- Considérant la nécessité de lutter contre le grignotage des espaces naturels, objectif explicité dans la loi SRU de 2000, le schéma directeur d'Île-de-France et les lois Grenelle de l'Environnement,
- Considérant l'exigence de préservation et de développement de la biodiversité en zone urbaine,
- Considérant qu'une alternative à la destruction des espaces naturels est parfaitement identifiée et réalisable sur le site de la zone industrielle Novéos du Plessis-Robinson où de nombreux emplois peuvent être créés,

Le Conseil municipal de Clamart réuni ce 3 juillet 2013 demande instamment au STIF, à Patrick Devedjian et à Jean Paul Huchon, Présidents en charge du financement de ce tramway, de se prononcer en faveur de l'installation du site de maintenance et de remisage sur la zone d'activité Novéos, sans toucher aux espaces forestiers du secteur.